



Règlement du jeu « Musikall » Page Facebook Troyes La Champagne Tourisme

Article 1 : Organisation

Troyes La Champagne Tourisme (TLCT), immatriculé sous le numéro 2000 49039 000 15 ayant son siège social au 16 rue Aristide Briand à Troyes (10 000) organise un jeu concours sur sa page Facebook Troyes La Champagne Tourisme, gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « **Musikall** » en collaboration avec **Musikall Bar Karaoké Box** de Troyes.

Article 2 : Participation

Ce concours est ouvert du **26 au 29 septembre 2025 à 23:59** à toutes les personnes majeures disposant d'un compte personnel Facebook, sous réserve des personnes exclues visées à l'article 3-2 du présent règlement.

Article 3 : Modalité de participation

3-1) Déroulement du jeu concours :

- Dans la journée du **26 septembre 2025**, une publication Facebook sur le compte de Troyes La Champagne Tourisme annonce le lancement d'un jeu concours en partenariat avec **Musikall Bar Karaoké Box**.
- Pour jouer, les participants doivent liker la page Facebook de TLCT ainsi que la page de **Musikall Bar Karaoké Box**, inviter au moins 1 ami à jouer en commentaire et partager ensuite la publication en mode public.
- Les gagnants seront tirés au sort **le 30 septembre 2025**.

3-2) Exclusion de la participation

Sont exclues

- Tous les employés de TLCT et de **Musikall Bar Karaoké Box** ayant collaborés à la conception et réalisation du présent concours.
- Toutes personnes ayant participé après la date limite fixée dans l'article 2.

3-3) Comportement abusif

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du concours (méthodes frauduleuses, combines, manœuvres...), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de sa participation.

Article 4 : Analyse des participations

4-1) Date limite de participation : 29 septembre 2025 à 23h59

4-2) Les réponses seront contrôlées et le tirage au sort sera effectué par :

- **Apollonia Gontero**, Directrice Adjointe, Chargée de Communication, Événementiel et Edition
- et/ou **Sandrine Maerten**, Chargée d'Animation Numérique
- et/ou **Alain Ribert**, Responsable du service Groupes
- et/ou **Pauliana Hanquez**, Community Manager

Les membres du jury vérifieront que l'ensemble des réponses respectent les dispositions de l'article 3 de ce présent règlement. A défaut, les candidats ne seront pas acceptés.

Article 5 : Prix du concours

Les lots à gagner sont les suivants :

1h30 de karaoké au Musikall Bar Karaoké Box de Troyes (68 rue de la Monnaie – 10000 Troyes) pour un groupe jusqu'à 6 personnes d'une valeur de 43,20€.

Les gagnants devront communiquer leurs coordonnées à TLCT qui se chargera de les transmettre à Musikall Bar Karaoké Box de Troyes.

Le lot remis au gagnant ne pourra donner lieu à aucune contestation sur sa nature ou sa valeur, ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Toutefois, en cas de force majeure, TLCT se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de valeur équivalente.

Les gagnants renoncent à demander à TLCT et au Musikall Bar Karaoké Box de Troyes tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article 6 : Dépôt légal

Le règlement est référencé dans la rubrique « mentions légales » du site de TLCT : www.troyeslachampagne.com

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante Troyes La Champagne Tourisme - 16 rue Aristide Briand - 10 000 Troyes. Les frais postaux nécessaires à l'obtention de ce règlement seront remboursés sur simple demande sur la base d'un tarif lent « lettre » en vigueur.

Article 7 : Remboursement des frais du jeu

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par fibre, câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 8 : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. TLCT décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou toutes autres connexions techniques.

Article 9 : Acceptation du règlement

Le fait de participer au présent concours implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tous recours contre les décisions de l'organisateur du jeu.

Article 10 : Faculté de modification / suppression du jeu

L'organisateur se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du concours, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce fait.

TLCT pourra annuler ou suspendre tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Article 11 : Loi applicable

Le présent concours est soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis au tribunal ayant droit, auquel la compétence exclusive est attribuée.

Article 12 : Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, ainsi que leurs représentants légaux s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à TLCT.

Article 13 : Traitement des données à caractère personnel

Troyes La Champagne Tourisme situé 16 rue Aristide Briand, 10000 Troyes organise un jeu concours et prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

13.1. Catégories de données

- Identité : Nom, Prénom, Téléphone et/ou Mail

13.2. Destinataires des données

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du jeu sont à destination des agents de Troyes La Champagne Tourisme gérant le jeu concours et ceux de la société en collaboration pour ce jeu concours.

13.3. Durée de conservation

Les données à caractère personnel collectées relatives à la participation au jeu concours sont conservées pour une durée de 3 ans.

13.4. Droits des participants

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants au jeu peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (Cf. cnil.fr pour plus d'information sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO).

Contactez notre DPO par voie électronique : dpo@cdg10.fr

Contactez notre DPO par voie postale :

DPO CDG10

Parc du Grand Troyes

2 Rond-point Winston Churchill

10300 Sainte-Savine

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la Cnil.

Article 14 : Droit de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites.